



Paris, le 14 novembre 2017

**DÉCISION DE CONFORMITÉ DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SUR  
L'OFFRE PUBLIQUE INITIÉE PAR ICADE VISANT LES ACTIONS ANF IMMOBILIER**

ANF Immobilier a obtenu, ce jour, le visa de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sur la note d'information en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ANF Immobilier initiée par Icade à la suite de la décision de conformité de l'AMF.

L'offre publique d'achat simplifiée devrait être ouverte du 16 novembre au 6 décembre 2017<sup>1</sup>. Elle sera réalisée à un prix de 22,15€ / action, soit une prime de +5,0 % sur le cours de bourse d'ANF Immobilier au 21 juillet 2017 avant annonce du projet d'acquisition, et une prime de +13,2 % sur la moyenne pondérée par les volumes des cours des douze derniers mois précédant l'annonce du projet<sup>2</sup>.

La note d'information en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ANF Immobilier initiée par Icade est mise à disposition sur les sites internet d'ANF Immobilier ([www.anf-immobilier.fr](http://www.anf-immobilier.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**A propos d'ANF Immobilier**

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091) est une foncière d'investissement cotée, détenant un patrimoine diversifié de bureaux, commerces, hôtels et logements pour un montant de 1 milliard d'euros en France. Elle est une foncière de transformation, en métamorphose, tournée vers l'immobilier tertiaire, la création de valeur et l'accompagnement des métropoles régionales dynamiques. Elle est actuellement implantée à Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse. Cotée sur Euronext Paris, ANF Immobilier est présente dans l'indice de référence immobilier EPRA.  
<http://www.anf-immobilier.com>

**Contact ANF Immobilier : Laurent Milleron**

Tél : +33 1 44 15 01 11 - [investorrelations@anf-immobilier.com](mailto:investorrelations@anf-immobilier.com)

**Contact Presse : Renaud Large**

Tél : +33 1 58 47 96 30 - [renaud.large@havas.com](mailto:renaud.large@havas.com)

<sup>1</sup> Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'offre.

<sup>2</sup> Primes calculées sur les cours moyens pondérés par les volumes de transactions sur l'ensemble des plateformes d'échange (sur la base des cours moyens pondérés de la journée)